

L'amendement de M. Maurice Schi... n'est pas adopté. M. Cochetery dit qu'il est bien entendu que le premier paragraphe de l'article 21 est supprimé.

Sur l'article 23, M. Koch propose un amendement portant sur les Sociétés d'habitation de produits tous les cinq ans, la situation des logements et de modifier, s'il y a lieu, les statuts d'après les résultats de ces inventaires.

M. Lecomte propose de verser au fonds commun toute la capital des dégrèvements n'aournt pas été touchés pendant trois ans par le titulaire d'une pension.

Les articles 23 à 25 adoptés. M. Kramel développe un amendement tendant à répartir la subvention entre toutes les sociétés proportionnellement à la totalité des cotisations payées par elles.

A la demande de M. Leydet, le nombre des membres des sociétés appelés à faire partie de ce conseil, est élevé de 15 à 18. Les articles 34, 35 et 36 sont adoptés.

Le décret relatif aux avantages de la loi sociale est adopté. M. Lecomte propose un amendement tendant à porter publiquement les médailles d'honneur.

Sur la proposition du citoyen Fabre, le loi est étendue sur les syndicats ouvriers. Le citoyen Fabre déclare qu'il n'est pas partisan des sociétés de secours mutuels qui servent à la popularité des hommes politiques.

M. Schmitt proteste et répond. Les hommes qui sont à la tête des sociétés n'ont qu'un but : améliorer le sort des travailleurs. La Chambre décide de passer en seconde délibération.

La séance est levée à 6 h. 30. Séance demain.

M. Combes annonce qu'il faut passer ces mois à la contrôle administratif dans leur sens le plus large.

M. Lecomte propose de verser au fonds commun toute la capital des dégrèvements n'aournt pas été touchés pendant trois ans par le titulaire d'une pension.

Les articles 23 à 25 adoptés. M. Kramel développe un amendement tendant à répartir la subvention entre toutes les sociétés proportionnellement à la totalité des cotisations payées par elles.

A la demande de M. Leydet, le nombre des membres des sociétés appelés à faire partie de ce conseil, est élevé de 15 à 18. Les articles 34, 35 et 36 sont adoptés.

Le décret relatif aux avantages de la loi sociale est adopté. M. Lecomte propose un amendement tendant à porter publiquement les médailles d'honneur.

Sur la proposition du citoyen Fabre, le loi est étendue sur les syndicats ouvriers. Le citoyen Fabre déclare qu'il n'est pas partisan des sociétés de secours mutuels qui servent à la popularité des hommes politiques.

M. Schmitt proteste et répond. Les hommes qui sont à la tête des sociétés n'ont qu'un but : améliorer le sort des travailleurs. La Chambre décide de passer en seconde délibération.

La séance est levée à 6 h. 30. Séance demain.

La séance est levée à 6 h. 30. Séance demain.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.

Après celle là qu'on vient encore nous dire que les patrons ne veulent pas sous la protection des lois, s'organiser en syndicats professionnels.